



**SAINT-JEAN  
LIGOURE**  
une commune riche d'histoire(s)

# Chabatz d'entrer



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Revue municipale  
OCTOBRE 2025 - N°101

VILLAGE D'AVENIR



Crédit photo : Xavier HORTHOLARY

Saint-Jean-Ligoure est typiquement une commune Limousine insérée dans un écrin de verdure. Son calme apaisant où le temps semble s'être arrêté contraste avec le tumulte de la France des grandes villes. Prenons le temps de savourer ces paysages authentiques qui contribuent à notre bien-être. Nous vous souhaitons bonne lecture de ce nouveau numéro de votre revue municipale.



# Le mot du Maire



## *Chères Jeanetaudes, Chers Jeanetauds,*

En raison des élections municipales de mars 2026 et afin de remplir le devoir de réserve qui m'incombe, l'édito se limitera à vous rendre compte de ce qui a fait notre quotidien depuis le dernier journal.

Ce nouveau numéro de « Chabatz d'Entrar » est pour moi l'occasion d'utiliser pour la première fois le nom des habitants de notre petite localité. Si celui-ci ne va pas révolutionner notre quotidien, il est cependant un instrument supplémentaire pour faire connaître Saint-Jean-Ligoure et poursuivre le développement touristique de notre belle commune.

Le mois dernier, le nouveau véhicule utilitaire et le camion équipant les services techniques ont été recouverts du logo et du slogan : « pour vous, chaque jour Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime ». Désormais, vous pouvez facilement identifier nos employés communaux qui remplissent chaque jour avec dévouement leurs nombreuses missions de service public.

Les travaux d'aménagement de l'ancien fournil ont débuté au début du mois d'octobre. Les locaux seront disponibles en début d'année 2026. Des allées en pavés vont desservir le bâtiment par l'arrière, depuis la Place du 8 Mai et déboucheront par la petite porte rouge de l'Avenue des Tilleuls. Les études furent longues, les réunions et les réflexions nombreuses. Finalement, c'est le troisième projet qui a été retenu, mais vous ne tarderez pas à le découvrir ... cela en valait le coup ! Ce secteur ancien du centre-bourg mis en valeur permettra aux piétons de déambuler agréablement.

Un nouveau sanitaire public répondant aux normes en vigueur se construit en même temps que la rénovation du rez-de-chaussée de l'ex-boulangerie. Tout comme celui de la cour de la salle des fêtes, il sera aménagé avec des faïences sur les murs et du carrelage au sol. Ce lieu sera facile à entretenir et son intégration dans le bâti existant le rendra plus discret. L'ancien bloc de béton devenu disgracieux au fil des ans et peu fonctionnel sera démolé prochainement.

Une nouvelle fontaine de style ancien est venue remplacer l'ancien point d'eau au cimetière. Celle-ci est installée sur un sol réalisé en pavés tels que ceux qui sont régulièrement utilisés dans les aménagements des voies du village. Dans quelques jours, un

banc sera posé à proximité. Il permettra à celles et à ceux qui en ont besoin de se reposer quelques instants dans ce lieu de mémoire, de méditation et de recueillement.

Les travaux de « renaturation » du ruisseau de « La Goutte » vont permettre de réduire fortement le risque de crues ; même si nous devons rester prudents face à des événements climatiques qui sont de plus en plus violents. Rappelons-nous l'orage de septembre 2023 qui a détruit certains tronçons de la voirie communale et a provoqué l'inondation de la Place du 8 mai 1945. Lorsque ce petit affluent de la rivière « Ligoure » sera restauré, nous devrions retrouver une continuité écologique et la libre circulation des sédiments. Le Conseil Départemental va offrir à la commune deux panneaux indiquant « La Goutte ». Ils seront installés de part et d'autre du pont de la Place.

Le programme de réparation et de remise en état de la voirie a concerné les voies communales « des Farges », une tranche du lotissement de « La Veyssière » ainsi qu'une dizaine d'interventions ponctuelles en différents lieux du réseau des routes.

Saint-Jean-Ligoure se distingue également dans le domaine du sport. Héloïse Coiffe a gravi la 2<sup>ème</sup> marche du podium des championnats de France, deuxième division de judo depuis le 17 mai 2025. Cette jeune athlète au talent prometteur a été distinguée par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Nous adressons toutes nos félicitations à Héloïse et l'encourageons à poursuivre dans cette discipline. Par ailleurs, nous constatons un grand engouement pour la table de ping-pong installée cet été pour les adultes. Ce jeu correspond à une véritable demande.

Comme chaque année, chaque enfant domicilié dans la commune et quittant l'école primaire pour le collège a reçu une tablette numérique. Cet outil est devenu indispensable pour la poursuite de la scolarité en collège.

Nous venons d'obtenir une dotation d'une cinquantaine d'ouvrages destinés aux enfants grâce à l'association des Maires ruraux de la Haute-Vienne. Ils seront affectés à la garderie municipale.

L'hiver approchant, nos agents communaux vont s'employer à ranger les tables, bancs et les jardinières. Durant les journées pluvieuses, ces matériels seront révisés et lasurés afin d'être prêts pour la prochaine saison.

Le prochain « Chabatz d'Entrar » sera repoussé en avril 2026.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.



Bien respectueusement,

Didier Marcellaud.

Edito rédigé, le 22 octobre 2025.

## La presse en a parlé

Journal du mardi 30 septembre 2025

**SAINT-JEAN-LIGOURE** ■ Les habitants sont désormais appelés les « Jeanetauds »

# Chers Jeanetaudes, Jeanetauds

Il faudra désormais appeler les habitants de Saint-Jean-Ligoure « Jeanetaudes et Jeanetauds ». Suite à nos différents articles sur le sujet, la municipalité a tranché en conseil municipal début septembre et officiellement opté pour ce gentilé.

Jean-Adrien Truchassou

jean-adrien.truchassou@centrefrance.com

**C'**est la fin d'un dossier qui occupait la municipalité de Saint-Jean-Ligoure depuis quelques mois déjà, pour ne pas dire quelques années. Une première tentative pour trouver un nom aux habitants de la petite commune du sud de Limoges avait déjà eu lieu il y a plus de 15 ans et notre série sur les gentilés, parue dans les colonnes du *Populaire du Centre* en décembre 2021, avait quelque peu relancé les débats.

« Nous avons travaillé sur la racine "Jean" »

Comme plusieurs communes de la Haute-Vienne, Saint-Jean-Ligoure n'avait en effet pas de nom pour ses habitants. Mais c'est désormais chose faite : il faudra désormais parler des « Jeanetaudes et Jeanetauds ». Le choix a été entériné lors du conseil



**GENTILÉ.** Didier Marcellaud, maire, et Nicolas De Jesus, adjoint, avec le nouveau nom des habitants de Saint-Jean-Ligoure. PHOTO J.-A. T.

municipal qui s'est tenu le samedi 6 septembre.

« Cela ne nous occupait pas non plus tous les jours mais c'est un dossier qui nous tenait à cœur, confient, de concert, Didier Marcellaud, maire, et Nicolas De Jesus, adjoint au maire. Nous avons reçu suite à notre appel à propositions dans vos colonnes de nombreuses idées, plus ou moins bonnes, et nous avons travaillé sur la racine "Jean". On s'est dit que c'est là que nous devions chercher. »

« Puis, ajoute Didier Marcellaud, il fallait quelque chose de facile à prononcer, durable dans le temps, tout en évitant d'utiliser le terme "Ligoure", la rivière qui nous unit avec Saint-Priest-Ligoure, pour éliminer toute confusion. »

Reste désormais à communiquer sur ce nouveau gentilé pour que tout le monde - « les habitants de Saint-Jean, mais aussi ceux des communes voisines, les collectivités, les instances officielles, etc », listent les élus - s'en empare.

Et quand Didier Marcellaud écrira pour la première fois « Chères Jeanetaudes, chers Jeanetauds » sur le bulletin municipal, il y aura forcément un peu d'émotion. ■

➔ **Sur une idée de...** Lors de l'interview, Didier Marcellaud a tenu à rendre hommage à Michel Berland, « charcutier historique de Pierre-Buffière pour les droits d'auteur de ce gentilé ». « C'est un ami de la commune et en croisant l'un de nos habitants, il a dit qu'il avait une proposition à faire. C'est donc l'une des propositions que nous avons retenues et c'est désormais notre gentilé. Nous sommes très heureux. »

# L'Agenda de vos Élus



## 2025 - Mai

28-mai	Limoges	Réunion au Conseil Départemental de la Haute-Vienne	Marcellaud
30-mai	Saint-Jean-Ligoure	Campagne de fleurissement 2025	Marcellaud - Lebraud
31-mai	Saint-Jean-Ligoure	Campagne de fleurissement 2026	Marcellaud - Cheyronnaud - Lebraud
31-mai	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud

## 2025 - Juin

01-juin	Saint-Priest-Ligoure	Concours "jeunes pêcheurs" de la société de pêche	Marcellaud - Cheyronnaud
03-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail avec Mr le Maire de St-Priest-Ligoure	Marcellaud
04-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail - journal de juin 2025	Marcellaud - Cheyronnaud
06-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les agents des services techniques communaux	Marcellaud
07-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
09-juin	Saint-Priest-Ligoure	Spectacle "les grands discours de Mirabeau à Badinter"	Marcellaud
10-juin	Janailhac	Conseil des écoles	Cheyronnaud
10-juin	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec deux administrés	Marcellaud
13-juin	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous à l'école avec une famille	Cheyronnaud
14-juin	Pierre-Bufferière	Cérémonie de remise de galons chez les pompiers	Marcellaud - De Jesus
14-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
15-juin	Janailhac	Fête des écoles	Cheyronnaud
17-juin	Saint-Jean-Ligoure	Installation exposition Journal communal	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
21-juin	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	
21-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
24-juin	Saint-Jean-Ligoure	Chorale des élèves de St Jean	Cheyronnaud
24-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chnatie - commerces	Marcellaud - De Jesus
25-juin	Solignac	Gendarmerie - Dépôt de plainte - Destruction de matériel public	Marcellaud
<b>27-juin</b>	<b>Saint-Jean-Ligoure</b>	<b>Appel au calme face à un administré en état d'ébriété avancé et agressif devant témoins</b>	<b>Marcellaud</b>
27-juin	Saint-Jean-Ligoure	Préparation de la fête avec les agents communaux	Marcellaud - De Jesus
28-juin	Saint-Jean-Ligoure	Préparation de la fête	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-juin	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
28-juin	Saint-Jean-Ligoure	Fête de la saint-Jean	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
29-juin	Saint-Jean-Ligoure	Inauguration plaque de rue de Jean-Louis Nouhaud	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
29-juin	Saint-Jean-Ligoure	Vernissage de deux expositions : journal cnal et articles de presse	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
30-juin	Saint-Jean-Ligoure	Entretien avec le personnel communal	Marcellaud
30-juin	Saint-Jean-Ligoure	Repas équipe éducative et employés périscolaires	Cheyronnaud

## 2025 - Juillet

01-juil.	Nexon	CIAS	Cheyronnaud
02-juil.	St-Hilaire-Bonneval	Pose de la première pierre de la brigade de Gendarmerie	Marcellaud - De Jesus
05-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud
05-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de pacs	Marcellaud - Cheyronnaud
05-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Renouvellement de vœux de mariage	Marcellaud
06-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail suivi financier des budgets	Marcellaud
08-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion du regroupement pédagogique intercommunal (RPI)	Marcellaud - Cheyronnaud
12-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Cheyronnaud
18-juil.	Nexon	Rendez-vous nouvelle employée OT	Cheyronnaud
18-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail avec les services techniques	Marcellaud - De Jesus
19-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjointes	Marcellaud - Cheyronnaud - Reyrolle
19-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail - Projet d'implantation d'un pylône	Marcellaud
21-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réception du don d'un piano par une généreuse donatrice	Marcellaud
22-juil.	Limoges	Réunion avec architecte - alvéoles de commerces	Marcellaud - De Jesus
25-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec le Populaire du Centre	Marcellaud

# L'Agenda de vos Élus (suite)



25-juil.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec deux administrés	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
26-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec un administré - Naissance sur la commune	Cheyronnaud
26-juil.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoint	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus

## 2025 - Août

02-août	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Maire-Adjoint	Cheyronnaud
02-août	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
09-août	Saint-Jean-Ligoure	Rendez-vous avec des administrés	Cheyronnaud
14-août	Saint-Jean-Ligoure	Intervention pompiers chez une administrée	Cheyronnaud
16-août	Saint-Jean-Ligoure	Permanence Maire-Adjoint	Cheyronnaud
23-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoint	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
24-août	Saint-Jean-Ligoure	Suivi des budgets 2025	Marcellaud
25-août	Limoges	Conseil Départemental - Cérémonie athètes sportifs	Marcellaud - De Jesus - Coiffe
28-août	Saint-Jean-Ligoure	Commerces - Ouverture des plis de l'appel d'offres	Marcellaud - De Jesus
28-août	Saint-Jean-Ligoure	Rencontre avec les dirigeants du Bistrot Saint-Jean	Marcellaud - De Jesus
29-août	Saint-Jean-Ligoure	Renaturation ruisseau de la Goutte- réunion de chantier	Marcellaud
29-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec l'opérateur de téléphonie Orange	Marcellaud
29-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les employés communaux	Marcellaud
30-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoint	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
30-août	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de remise des tablettes aux enfants quittant l'école	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
30-août	Château-Chervix	Comice agricole	Marcellaud - De Jesus
30-août	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de travail - préparation dossiers demandes de subv.	Marcellaud

## 2025 - Septembre

01-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Pieds-à-terre commerciaux - réunion avec l'architecte	Marcellaud - De Jesus
02-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les employés communaux	Marcellaud
04-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Pieds-à-terre commerciaux - réunion avec l'architecte	Marcellaud - De Jesus
05-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec une entreprise de menuiserie	Marcellaud
05-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec une entreprise de voirie	Marcellaud - De Jesus
06-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir compte rendu de conseil
12-sept.	Saint-Astier	Visite de l'entreprise "chaux de Saint-Astier"	Marcellaud - De Jesus
12-sept.	Boisseuil	Inauguration fête de l'escargot	Marcellaud - De Jesus
13-sept.	St-Sulpice-les-Feuilles	Assemblée générale association des Maireis ruraux du 87	Marcellaud
13-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoint	Cheyronnaud - De Jesus
15-sept.	Boisseuil	Rencontre avec J-Louis Nouhaud, Conseiller Départemental	Marcellaud - De Jesus
18-sept.	Limoges	Conseil départemental - Assemblée générale ATEC	Marcellaud
20-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoint	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
20-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
24-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Gentilé de St-Jean-Ligoure - Le Populaire du Centre	Marcellaud - De Jesus
25-août	Saint-Jean-Ligoure	SABV	Cheyronnaud
25-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Pied-à-terre commerciaux - Signature des marchés	Marcellaud - De Jesus
26-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les personnels communaux	Marcellaud
27-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir compte rendu de conseil
27-sept.	Panazol	Festival de l'agriculture	Marcellaud - De Jesus - Deconchat
28-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Incendie Lieu-dit LABROUSSE	Cheyronnaud - Reyrolle
28-sept.	Panazol	Festival de l'agriculture	Marcellaud - De Jesus - Deconchat
29-sept.	Saint-Jean-Ligoure	Education Nationale - Réunion avec Monsieur l'inspecteur	Marcellaud - Cheyronnaud
30-sept.	Boisseuil	Rencontre avec J-Louis Nouhaud, Conseiller Départemental	Marcellaud

## 2025 - Octobre

04-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoint	Cheyronnaud
04-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
07-oct.	Meilhac	Conseil communautaire	Cheyronnaud
08-oct.	Nexon	CIAS	Cheyronnaud
10-oct.	Saint-Jean-Ligoure	RDV de chantier pied-à-terre commerciaux	Marcellaud
10-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les employés communaux	Marcellaud

# L'Agenda de vos Élus (suite)



10-oct.	Saint-Jean-Ligoure	RDV avec une entreprise pour un devis	Marcellaud
11-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
11-oct.	St-Yrieix-la-Perche	100 ans de la Gaule Arédiennne	Marcellaud - De Jesus
12-oct.	Saint-Paul	Manifestation "graines au vent"	Marcellaud
15-oct.	Limoges	Réunion EPIC de Saint-Pardoux	Marcellaud
16-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Visite et réception de Monsieur le Préfet	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus - Deconchat
17-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec les employés communaux	Marcellaud
17-oct.	Saint-Jean-Ligoure	entretien d'embauche	Marcellaud
18-oct.	Boisseuil	Assemblée Générale des élus et des Maire du 87	Cheyronnaud
18-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoints	Marcellaud - De Jesus
20-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Séance de travail mise en page journal communal	Cheyronnaud
22-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Cérémonie de mariage	Cheyronnaud
25-oct.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
25-oct.	Saint-Jean-Ligoure	RDV pour une vente de parcelle constructible	Marcellaud

## 2025 - Novembre

01-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Conseil municipal	Voir compte rendu de conseil
01-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus
03-nov.	Limoges	Préfecture - DETR - Versement subvention	De Jesus
06-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion conseil d'école	Cheyronnaud
07-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion de chantier pied-à-terre commerciaux	Marcellaud - De Jesus
07-nov.	Saint-Jean-Ligoure	réunion avec Télédiffusion de France (TDF)	Marcellaud
07-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion avec la Direction Départementale des territoires (DDT)	Marcellaud - De Jesus
08-nov.	Saint-Jean-Ligoure	Réunion - Permanence Maire-Adjoints	Marcellaud - Cheyronnaud - De Jesus



Credit photo : Céline CHEYRONNAUD

# QUOI DE NEUF ?

## DESTRUCTION DE MATERIEL APPARTENANT A LA COMMUNE

Mardi 24 juin 2025, un ensemble routier s'est engagé dans la rue du château en totale infraction du code de la route. Rappelons que cette voie départementale était fermée à la circulation.



Crédit photo : Yannis VIGIER

Le véhicule avec sa remorque ont roulé et écrasé l'une des barrières de sécurité interdisant l'accès. Monsieur le Maire a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie pour violation de l'interdiction de circuler, retrait du dispositif de panneaux empêchant l'accès à la voie et destruction de matériel appartenant à la collectivité.

## DEGRADATIONS DES ARMOIRES ELECTRIQUES AU STADE « JEAN LAPLAUD »

Lors de leur visite de contrôle annuelle, les services du syndicat énergies Haute-Vienne ont constaté que des individus ont partiellement débranché les installations pilotant l'éclairage du stade de football « Jean Laplaud ». Si l'éclairage n'est plus utilisé depuis plusieurs années, votre municipalité le maintient en parfait état de

fonctionnement en cas de besoin notamment s'il y avait le retour d'une équipe de football.

## NOUVEAU POTEAU TELEPHONIQUE DETRUIT »

L'on ne compte plus le nombre d'interventions qu'il faut effectuer auprès des opérateurs Orange ou NATHD lorsqu'une ligne téléphonique est en panne ou endommagée.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Dernièrement, c'est le cas au lieu-dit « Samie » où un conducteur a perdu le contrôle de son véhicule pour aller frapper un poteau téléphonique en métal. Celui-ci doit être remplacé.

## DON D'UN PIANO DROIT A LA COMMUNE

Deux généreux donateurs habitant la commune ont offert à celle-ci un magnifique piano droit. Ce dernier est en parfait état de fonctionnement. Il a été installé dans la salle des fêtes et sera utilisé par l'école et Corinne ROUHAUT qui assure l'enseignement de la musique. La municipalité remercie

# QUOI DE NEUF ?

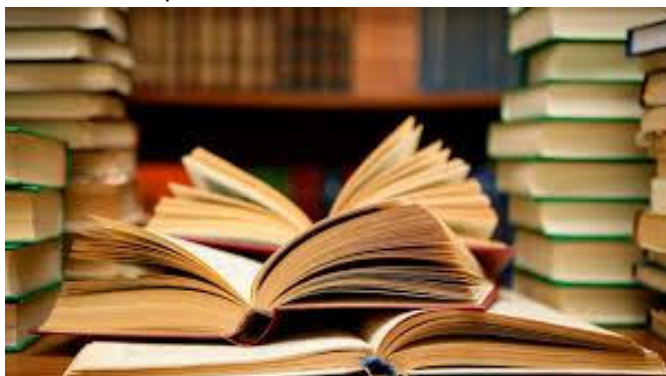
chaleureusement les donateurs pour leur geste.



Crédit photo : Cyril VALOO

## DON DE LIVRES

Notre commune a reçu un deuxième don fin août 2025. Plus d'une centaine de livres ont été offerts afin de doter la bibliothèque.



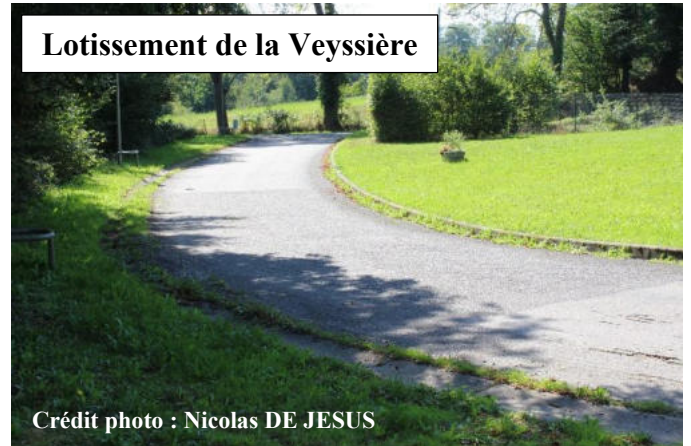
Ces ouvrages complètent ainsi un important fond destiné au jeune public. Tous nos remerciements pour ce geste.

## REFECTION DES ROUTES COMMUNALES

Chaque année, la commune inscrit à son budget une somme allouée à l'entretien de son réseau de voirie communale. Pour l'année 2025, ce sont **45.360,54€ T.T.C.** qui ont été dépensés afin d'améliorer trois axes

particulièrement dégradés depuis plusieurs années :

### Lotissement de la Veyssière



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Le premier est celui de la **VC N°039 « Les Farges »** pour un montant de **8.984,34€ T.T.C.**, Le second concerne une **1<sup>ère</sup> tranche des voies du lotissement « le Hameau de la Veyssière »** pour **19.075,20€ T.T.C** et **17.301,00€ T.T.C.** pour des réparations en différents points du réseau.

Nous avons obtenus une **subvention totale de 19.850,00€ ; soit 50% du MONTANT H.T. des travaux.** Nous remercions le Conseil Départemental pour son soutien financier indispensable.

## CHANGEMENT D'HORAIRE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC A LA MAIRIE

Nous vous invitons à prendre note du changement des horaires d'ouverture de l'accueil du public à la Mairie.



Mardi et mercredi :

18h30 - 19h30

Vendredi : 15h - 19h30

Samedi : 9h00 - 11h00



# EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL



## Séance du samedi 21 juin 2025

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

**Étaient présents :** Mesdames **Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUIHAGUET,** et Messieurs **Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Louis FAUCHER, Simon VIGNAUD, Gilles DECONCHAT** et **Fabrice REYROLLE.**

**Étaient absents avec procuration :** **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Gilles DECONCHAT** (procuration à Nicolas DE JESUS), **Frédéric PIDEILL** (procuration à Céline CHEYRONNAUD) et **Laurent LEBRAUD** (procuration à Eddy COIFFE)

**Était absent :** **Jérôme GOURCEROL.**

**Secrétaire de séance :** **Monsieur Louis FAUCHER** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

### I – DELIBERATION – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON – MONTS DE CHALUS PRECEDANT LE RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

## EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse. Cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

A défaut d'un tel accord constaté par le préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale dite de droit commun, le préfet fixera à 28 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le préfet fixera la composition du conseil communautaire, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire rappelle qu'actuellement le nombre de siège au sein du conseil communautaire a été déterminé par accord local et fixé, en 2019, à 35 sièges.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes membres	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Nexon	2 542	6
Châlus	1 671	4
Bussière-Galant	1 284	3
Flavignac	1 060	2
Saint Maurice les Brousses	1 041	2
Saint Hilaire les Places	830	2
Saint Priest Ligoure	696	2
Dournazac	669	2
Pageas	639	2
Les Cars	618	2
Meilhac	526	2
Janailhac	525	2
<b>Saint Jean Ligoure</b>	<b>489</b>	<b>2</b>
Rilhac Lastours	381	1
Lavignac	162	1

Total des sièges répartis : 35

## EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Pays de Nexon – Monts de Châlus.

### Délibération :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide de fixer**, dans le cadre d'un accord local, à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, réparti comme suit :

Communes membres	Population municipale	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Nexon	2 542	6
Châlus	1 671	4
Bussière-Galant	1 284	3
Flavignac	1 060	2
Saint Maurice les Brousses	1 041	2
Saint Hilaire les Places	830	2
Saint Priest Ligoure	696	2
Dournazac	669	2
Pageas	639	2
Les Cars	618	2
Meilhac	526	2
Janailhac	525	2
Saint Jean Ligoure	489	2
Rilhac Lastours	381	1
Lavignac	162	1

- **Autorise** le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### II – DELIBERATION – CONVENTION POUR LA PREPARATION DES REPAS POUR L'ECOLE DE SAINT-PIEST-LIGOURE

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du conseil en date du 28 septembre 2023, il a été accepté la demande de la commune de Saint-Priest-Ligoure de confectionner les repas dans notre restaurant scolaire pour leurs élèves.

Il donne lecture de la convention de mutualisation du restaurant scolaire avec la commune de Saint-Priest-Ligoure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation financière de 0.25€ par repas confectionné dans notre cantine, proposée par la commune de Saint-Priest-Ligoure, qui sera facturée chaque fin d'année scolaire.

### III – DELIBERATION – INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS – RD32A – SECTEUR LA CROIX DES VILETTES

La société TDF souhaite installer un pylône de téléphonie mobile dans le secteur du hameau de la Croix des Villetes, le long de la route départementale RD 32a, pour le compte d'un opérateur de téléphonie mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que cette implantation :

## **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

- Améliorera la desserte de la téléphonie mobile dans un large secteur,
- Sécurisera l'accès aux appels d'urgences médicales et de secours à la personne

Emet un avis favorable à l'installation de ce nouveau pylône qui revêt un caractère d'utilité publique, en précisant que cette antenne relais devra être implantée à plus de 200m des habitations.

### **IV – DELIBERATION – LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA VEYSSIERE » - TARIFS DES DEUX DERNIERS LOTS**

Le Conseil Municipal,

- Constatant qu'il reste deux lots invendus et un prêt relais de 50 000.00 € à rembourser, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de revoir à la baisse le prix des lots disponibles :
- Lot n°4 : 48 000.00 €
- Lot n°9 : 15 000.00 €

### **V – DELIBERATION – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-3 DU CGFP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent pour l'entretien des locaux, la surveillance à l'école et la garderie, relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Technique (échelle C1), à temps non complet 26h/ semaine et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer la mission d'agent polyvalent à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.
- Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

### **VI – DELIBERATION – EMPRUNT 100.000,00€ CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du montage du budget général de 2025, une ligne d'emprunt a été inscrite au compte 1641. Il propose d'emprunter la somme de 100 000.00 €

Après consultation, il s'avère que la meilleure proposition vient de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin (CEPAL) à un prêt à taux fixe de 3.79 %, pour une durée de 20 ans, remboursement trimestriel et frais de dossier de 120€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder sans autre délibération et à son initiative au déblocage des fonds.

# EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

## VII – AFFAIRES DIVERSES.

### A) – FLEURISSEMENT ANNUEL :

Comme tous les ans, une équipe de bénévoles est venue désherber et fleurir le bourg. Cette année, Cyril, notre employé des services techniques communaux est venu prêter main forte à l'équipe.

### B) – FETE DE LA SAINT JEAN :

Monsieur le Maire invite les élus à aider le comité des fêtes afin que la soirée du samedi 28 juin soit un succès.

### C) – SAISON TOURISTIQUE A CHALUCET :

Monsieur le Maire et Madame Céline CHEYRONNAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe ont répondu à l'invitation de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour lancer la saison touristique de ce magnifique site qu'est la forteresse de Châlucaet.

### D) – TRAVAUX DE RENATURATION DU RUISSEAU DE « LA GOUTTE » :

Ceux-ci vont débiter à partir de la mi-septembre.

### E) – COLLECTE DE DONS POUR SAINT-JEAN-BAPTISTE :

Monsieur le maire invite les élus à faire la promotion de cette collecte qui viendra diminuer le reste à charge pour la commune ; le coût total des travaux restant élevé.

## Séance du samedi 06 Septembre 2025

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

Le conseil municipal de Saint-Jean-Ligoure, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Didier MARCELLAUD, Maire.**

**Etaient présents** : Mesdames **Céline CHEYRONNAUD, Corinne BOUIHAGUET,** et Messieurs **Didier MARCELLAUD, Nicolas DE JESUS, Frédéric PIDEILL, Laurent LEBRAUD, Eddy COIFFE, Gilles DECONCHAT** et **Fabrice REYROLLE.**

**Etaient absents avec procuration** : **Bart THORREE** (procuration à Didier MARCELLAUD), **Louis FAUCHER** (procuration à Céline CHEYRONNAUD), **Simon VIGNAUD** (procuration à Nicolas DE JESUS) et **Laurent LEBRAUD** (procuration à Eddy COIFFE)

**Etait absent** : **Jérôme GOURCEROL.**

**Secrétaire de séance** : **Monsieur Louis FAUCHER** a été désigné en qualité de secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui a été adopté sans observations.

## **I – DELIBERATION – ADMISSION DU SIA.E.P. DE NEXON ET DE LA COMMUNE DE VICQ SUR BEUILH AU SYNDICAT V.B.G. POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE**

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Alimentation en Eau potable Vienne Briance Gorre et notamment l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 approuvant l'adhésion du SIAEP de Nexon et de la commune de Vicq sur Breuilh pour le transfert de la compétence Eau potable au sein de l'établissement public du syndicat Vienne Briance Gorre ;

Considérant que cette délibération entraîne une modification des statuts du Syndicat Mixte ;

## **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du CGCT il convient que chaque membre du Syndicat se prononce sur la modification des statuts

Monsieur le maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion au Syndicat et sur la modification des statuts suite à cette adhésion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit qu'il approuve l'adhésion du SIAEP de Nexon et de la commune de Vicq sur Breuilh au Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Qu'il approuve la modification de l'article 1.2 « membres » et l'annexe n°1 des statuts votés en date du 01/07/2025 concernant le périmètre du territoire syndical et d'approuver le projet de modification des statuts du syndicat VBG suite à cette adhésion.

### **II – DELIBERATION – AMENAGEMENT PIED-A-TERRE COMMERCIAUX : CHOIX DES**

<b>Lot N°</b>	<b>Entreprise</b>	<b>H.T.</b>
<b>01-11</b> Terrassements - Circulations -Assainissements - Raccordements réseaux – Circulations et accès	SAS CMCTP	33.109,93 €
<b>02-21</b> Maçonnerie - BA - Enduits	SARL Christophe DESTERMES	57.936,16 €
<b>03-22</b> Charpente bois - Bardages - Couverture - Zinguerie	SARL Christophe DESTERMES	17.527,50 €
<b>04-31</b> Electricité - Courants faibles	SARL CF ELECTRICITE	21.002,16 €
<b>06-42</b> Menuiseries extérieures bois - aménagements	SAS GUYOT ET ASSOCIES	31.335,68 €
<b>07-43</b> Plâtrerie - Cloisons sèches - isolation	VILLEMONTAIL AQUITAINE	18.707,67 €
<b>08-44</b> Chape - Carrelage	ALLIANCE CARRELAGE 87	8.406,00 €
<b>09-46</b> Faux Plafonds	SARL PIERRE FAURE	2.400,00 €
<b>10-47</b> Sols souples	SOLS BOUTIC	5.600,00 €
<b>11-48</b> Peintures - Revêtements muraux	VILLEMONTAIL AQUITAINE	7.994,37 €

### **ENTREPRISES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 août 2025. Cette commission a constaté qu'un lot n'a pas été pourvu. Ce lot infructueux est :

- **Lot 05-32 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire, pour les autres lots, à signer les marchés et ordres de service avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, pour un montant total de **204 019,47€ H.T. (244 823,36€ TTC)**

### **III – DELIBERATION – FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (F.P.I.C.) 2025**

Monsieur Le Maire explique que l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Trois modes de répartition au titre du FPIC sont possibles :

- conserver la répartition dite de « droit commun »,
- opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »,
- opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

## EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Ainsi, pour 2025, l'ensemble intercommunal composé de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus et des 15 communes membres est bénéficiaire net (pas de prélèvement) à hauteur de 351 419 € (2024 : 363 068 € / 2023 : 379 005 € / 2022 : 397 559 € / 2021 : 395 946 € / 2020 : 381 924 € / 2019 : 367 708 €).

La répartition pour le territoire de la Communauté de Communes selon les règles de droit commun est la suivante :

- Communauté de Communes : 118 245 € (- 1.96 % par rapport à 2024)
- 15 communes : 233 173 € (- 3.83 % par rapport à 2024) répartis comme suit :

Bussière - Galant	25 519 €
Les Cars	7 600 €
Châlus	22 652 €
Dournazac	14 040 €
Flavignac	17 994 €
Janailhac	10 509 €
Lavignac	3 163 €
Meilhac	10 377 €

Nexon	43 871 €
Pageas	12 997 €
Rilhac - Lastours	7 832 €
Saint - Hilaire les Places	16 410 €
<b>Saint - Jean Ligoure</b>	<b>8 529 €</b>
Saint - Maurice les Brousses	18 771 €
Saint - Priest Ligoure	12 909 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les montants de répartition du FPIC 2025 de « droit commun ».

### IV – DELIBERATION – LOCATION CHAPITEAU COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a fait l'acquisition d'un chapiteau de réception de 40m<sup>2</sup> en 2024 tout comme la commune voisine de Saint-Priest-Ligoure afin de mutualiser ces deux équipements et les proposer à la location aux habitants des deux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, précise les conditions suivantes :

- Le chapiteau sera loué aux habitants de Saint-Priest-Ligoure et de Saint-Jean-Ligoure pour la somme de 80.00 € sur deux jours consécutifs au maximum
- Une caution de 400.00 € sera demandée aux locataires ainsi qu'une attestation d'assurance
- Le montage et le démontage avec état des lieux de prêt et de restitution se fera obligatoirement avec l'aide d'un employé communal pendant les jours ouvrés en présence du locataire
- L'utilisation devra se faire uniquement sur le domaine public communal tels que la cour de la salle des fêtes, le stade ...
- Les utilisateurs s'engagent à payer le remboursement des éléments endommagés sur la présentation de la facture du fournisseur majoré de 80.00 € correspondant aux démarches administratives engagées par la commune
- Gratuité pour les associations dont leur siège social est sur notre commune
- Donne l'autorisation au Maire de signer les contrats de locations et autres actes pouvant intervenir.

### V – DELIBERATION – NOM DES HABITANTS DE SAINT-JEAN-LIGOURE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une commission travaille depuis le début de la mandature sur le gentilé des habitants de notre commune. Pour cela, les élus ont reçu le soutien du journal « Le Populaire du Centre » qui a fait paraître des articles.

## **EXTRAITS DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL (suite)**

Il complète son propos en indiquant que le fait de donner un nom aux habitants de Saint-Jean-Ligoure permettra à l'avenir de se différencier de la commune voisine de Saint-Priest-Ligoure, toutes deux portant le nom de la rivière « La Ligoure »

Le groupe de travail s'est orienté sur le prénom « Jean » mais après analyse des propositions et avoir éliminé les noms difficiles à prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, opte pour dénommer les habitants de Saint-Jean-Ligoure : les « **Jeanetaudes** » et les « **Jeanetauds** ».

### **VI – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

#### **A) – PIED-A-TERRE COMMERCIAUX :**

L'appel d'offres a été lancé au début du mois d'août et la date limite de la consultation a été fixée au jeudi 28 août 2025 à 12h00. La livraison des travaux est prévue en fin d'année 2025. Le début des travaux est le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

#### **B) – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES :**

Ceux-ci seront réalisés à l'automne. Les routes faisant l'objet de travaux ont été examinées vendredi 05 septembre par l'entreprise en charge des travaux, en présence de Monsieur le Maire et de Nicolas DE JESUS, Adjoint au maire en charge de la voirie communale.

#### **C) – SALLE DES FETES :**

Une première tranche des peintures de l'intérieur de la salle des fêtes a été réalisée en régie communale. Un important travail de rebouchage et de réparation des murs a été nécessaire avant de procéder à la mise en peinture. Les deux portes ont également été rénovées et les appareillages électriques sont désormais aux normes en vigueur.

### **VII – AFFAIRES DIVERSES :**

#### **A) – COLLECTE DE DONS POUR SAINT-JEAN-BAPTISTE :**

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de la collecte. Au 06 septembre, le montant recueilli s'élève à la somme de 6.221,00€. Monsieur le Maire encourage les élus à continuer à faire de la publicité sur cette opération.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

# LES VEHICULES AUX COULEURS DE NOTRE COMMUNE



Crédit photo : Cyril VALOO



Crédit photo : Cyril VALOO

Les derniers travaux à effectuer sur les véhicules appartenant à notre petite commune consistaient à améliorer la visibilité de ceux-ci. C'est désormais chose faite avec la pose de « zébras » très visibles. Le logo, le nom de Saint-Jean-Ligoure ainsi que le slogan **« Pour vous, chaque jour Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime »** permettront d'identifier les services municipaux. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise **« Limoges Enseignes »**.



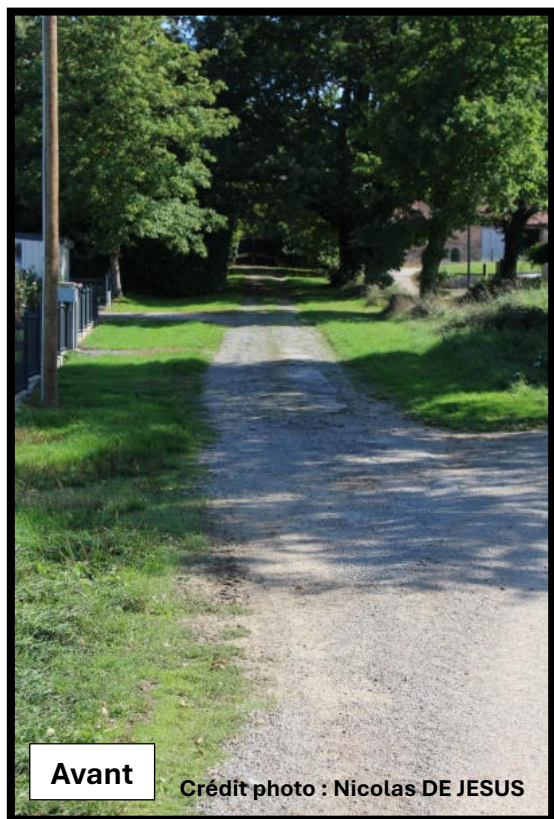
Crédit photo : Nicolas DE JESUS

La sécurité de nos employés communaux est désormais renforcée. Il est vrai que travailler le long d'une voie de circulation devient de plus en plus dangereux. Les gyrophares ainsi que le panneau en forme de triangle ont été révisés et sont fonctionnels.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

# PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES



Voie communale **VC N°039 « Lieu-dit « Les Farges »**. Réfection de la voie de gauche, au niveau du terre-plein central. Reprise de l'étanchéité de la route, au droit de la mare existante à la suite du remplacement d'un ancien aqueduc écrasé. Réalisation des travaux par les entreprises **GERY & CO et CMCTP** pour un montant s'élevant à la somme de **8.984,34€ T.T.C.**



# PROGRAMME D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES



Première tranche des voies du lotissement « Le Hameau de la Veyssière ». Réalisation des travaux par l'entreprise **GERY & CO** pour un montant s'élevant à la somme de **20.073,12€ T.T.C.**



# NOUVEAU POINT D'EAU AU CIMETIERE

L'ancien point d'eau du cimetière n'est plus qu'un souvenir. Le robinet de la vieille borne était devenu difficile à utiliser pour les personnes âgées. L'ancien regard où se trouve le compteur était rouillé et la prise d'eau qui se trouve à l'intérieur destinée aux besoins des entreprises était obsolète. Tout ceci méritait d'être remplacé. C'est ce qui a été fait fin septembre 2025. Désormais, la nouvelle fontaine de style ancien ainsi que le sol en pavés sont respectueux de ce lieu de mémoire et de recueillement. Sur ces pavés qui rappellent ceux régulièrement utilisés dans la réfection des trottoirs et des caniveaux du bourg sera installé un banc confortable.



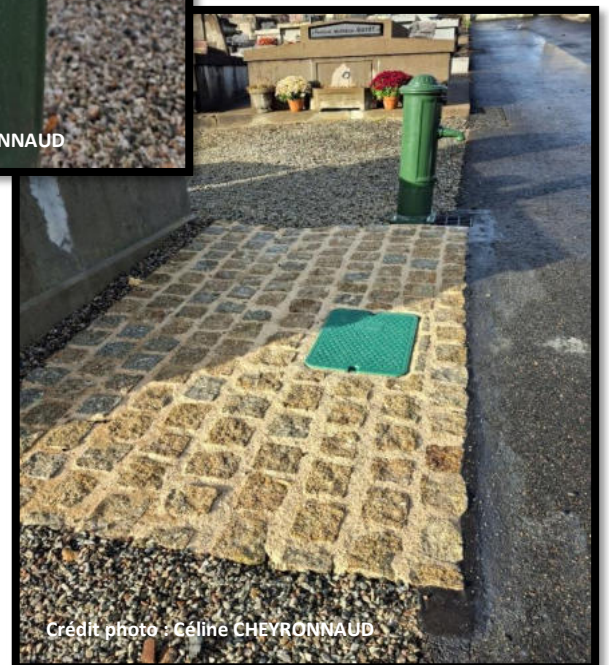
Ces travaux de modernisation et d'embellissement du lieu ont été confiés à l'entreprise de travaux publics **CMCTP** de Saint-Laurent-Sur-Gorre.

**Coût total des travaux : 8.545,90€ TTC**

**Subvention Etat DETR : 2.737,30€**

**Subvention CD87 : 2.070,00€**

**Coût restant à la charge de la commune après récupération des subventions et de la TVA : 2.570,37€**



## TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ELECTRICITE DU BOURG

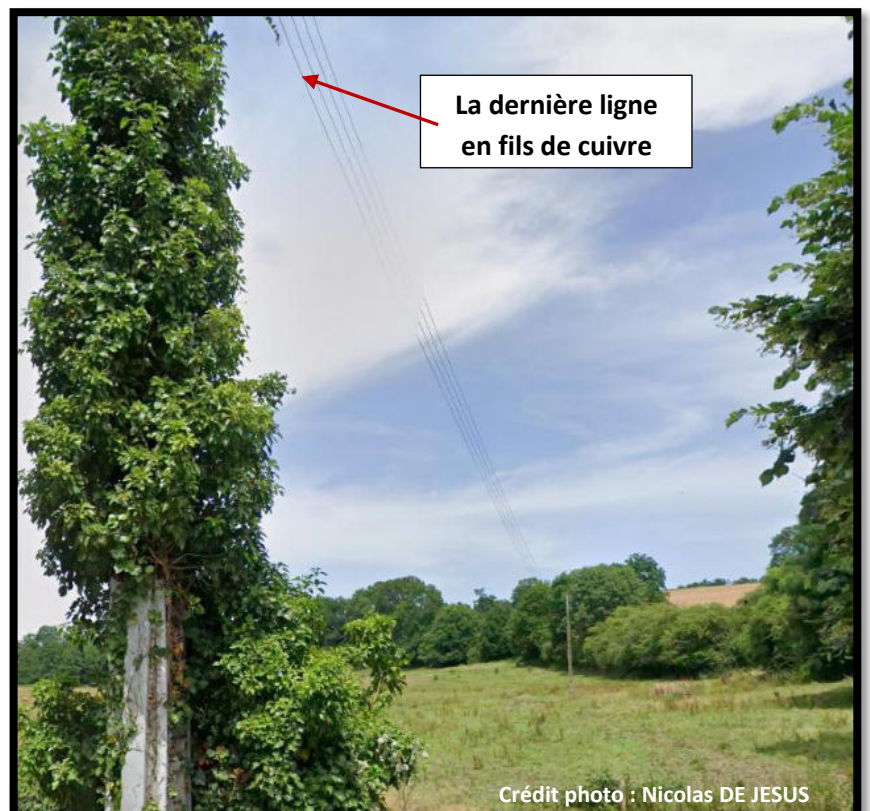


Les travaux de modernisation du réseau de distribution de l'énergie électrique du centre-bourg sont désormais achevés. Si ceux-ci ont inévitablement généré quelques désagréments pour la circulation des automobiles, nous voici équipés pour affronter sereinement les prochaines années. Avec le



développement des prises pour les voitures électriques ; mais aussi l'installation des pompes à chaleur, il était temps d'investir afin de ne pas connaître de panne. Nous avons profité de la

présence du Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) pour supprimer la dernière ligne électrique aérienne possédant encore des fils nus en cuivre. Celle-ci venait depuis le lieu-dit « **Chez Raymondeau** » alimenter le bas du bourg, au niveau de la station d'épuration principale. Le foyer d'éclairage public initialement accroché au poteau en ciment dispose désormais du même mât que ceux du centre-bourg. Nous sommes maintenant mieux protégés en cas de nouvelle tempête. L'essentiel du réseau est enfoui dans le sol ; sauf pour le lotissement du bourg où les fils torsadés sont encore fixés en partie haute des poteaux en béton.



*« Pour vous, chaque jour  
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime ».*

# UNE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU A SAINT-JEAN-LIGOURE !

**Héloïse COIFFE**, habitante de la commune depuis 2009 au lieu-dit « **Les Plagnes** » a gravi la **deuxième marche du podium des championnats de France 2<sup>ème</sup> division de Judo** le 17 Mai 2025 à Villebon sur Yvette (91140). Elle a décroché, à 15 ans, une belle médaille d'argent dans la catégorie des – 48KG. Une belle performance qui



récompense des années d'entraînement et de travail.

Arrivée au club du **Racing limousin Judo Nexon** à l'âge de 7 ans, **Héloïse**, a découvert l'univers du judo, cet art martial, sport de combat, et son code moral.

Politesse, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi, Amitié. Ces 8 valeurs, avec lesquelles elle a grandi sur le tatami, l'accompagnent dans son quotidien.

**Ceinture noire 1<sup>ère</sup> DAN à 15 ans**, assidue, travailleuse et volontaire à l'entraînement, **3<sup>ème</sup> au championnat de France par équipes** le 16 mai 2023, **elle intègre le Pôle Espoir Nouvelle Aquitaine à Limoges** en septembre 2023, et entame le parcours de sportif de haut niveau. Interne au Lycée Renoir en section sportive, entrée en 1<sup>ère</sup> générale pour la préparation d'un Bac, elle s'entraîne pour les nouvelles échéances, Tournois labellisés nationaux, excellence et super excellence (Dijon et Clermont), Championnat de France 2026.

Encadrée par son coach **Zourab Tejoui** et sa préparatrice mental **Nadège Michon**, **Héloïse** a acquis ces dernières années de belles qualités techniques et une maturité dans son travail quotidien.

Notre vice-championne de France fera très certainement à nouveau parler d'elle dans un avenir proche.

# REMISE DE TABLETTES A L'ECOLE



Crédit photo : David CHEYRONNAUD

Samedi 30 août dernier, la municipalité a rassemblé les enfants quittant l'école pour le collège. Quatre jeunes écoliers se sont vu remettre une tablette de marque LENOVO de gamme professionnelle. Comme chaque année, Céline CHEYRONNAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire a délivré un guide des bonnes pratiques à adopter lorsqu'on se connecte à internet.



Crédit photo : David CHEYRONNAUD

Rappelons que la remise d'un tel matériel n'est pas obligatoire. Le conseil Municipal a assorti de deux conditions à la distribution d'une tablette :

- L'enfant doit habiter la commune et être scolarisé à St-Jean-Ligoure,
- La famille accepte de participer à la cérémonie de remise de la tablette.



Crédit photo : Didier MARCELLAUD

# UN RENTREE AU TOP !

Louis, un des élèves qui a reçu une tablette numérique offerte par la commune pour son passage au collège, nous a envoyé quelques nouvelles de sa rentrée.

Après avoir équipé la tablette d'accessoires de protection, Louis est déjà au travail pour ses recherches en Sciences de la Vie et de la Terre.

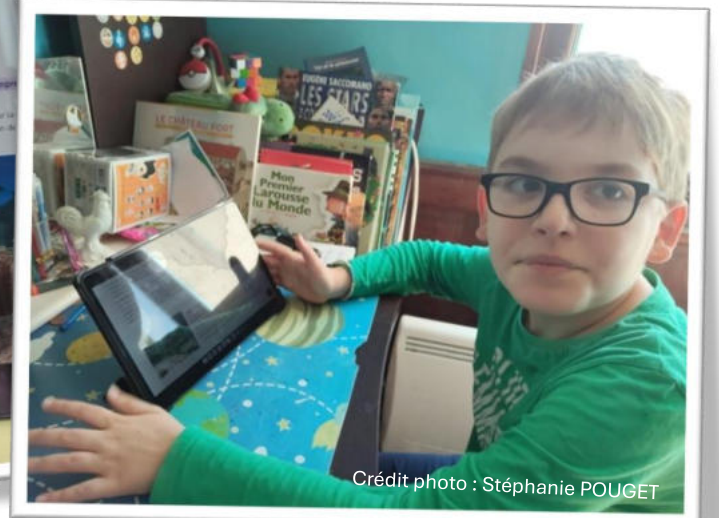
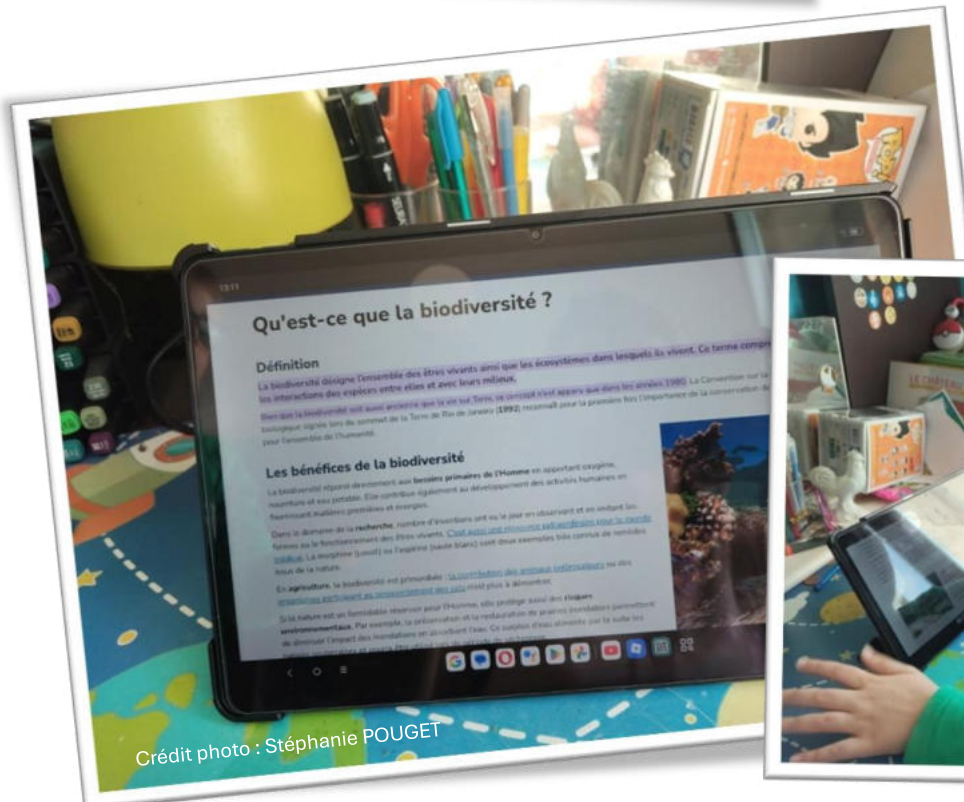
Sa maman nous rapporte : « Une rentrée au top, il est comme un poisson dans l'eau. La tablette fonctionne parfaitement. »

Nous sommes ravis de voir que ce matériel de qualité permet à nos jeunes élèves de 6<sup>ème</sup> de débiter leur vie de collégiens sous les meilleurs auspices.



La famille de Louis très reconnaissante de cette dotation, remercie chaleureusement la municipalité.

Tous nos vœux de réussite à Louis !



# FUTURE BRIGADE DE GENDARMERIE



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

**Mercredi 03 juillet 2025** restera une date majeure dans l'histoire de la communauté de brigades de Gendarmerie dont la brigade « mère » est implantée à **Solignac**, et des deux brigades « filles » qui se trouvent actuellement à **Saint-Germain-les-Belles** et à **Pierre-Buffière**. Les locaux actuels situés à Pierre-Buffière étaient vétustes et décision a été prise de faire construire des bâtiments neufs dans la commune voisine de Saint-Hilaire-Bonneval. Cette implantation reste centrale par rapport à la zone d'intervention de nos Gendarmes et dispose d'un accès très rapide à l'autoroute A20. La pose de la première pierre symbolique s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités et de la quasi-totalité des Maires.

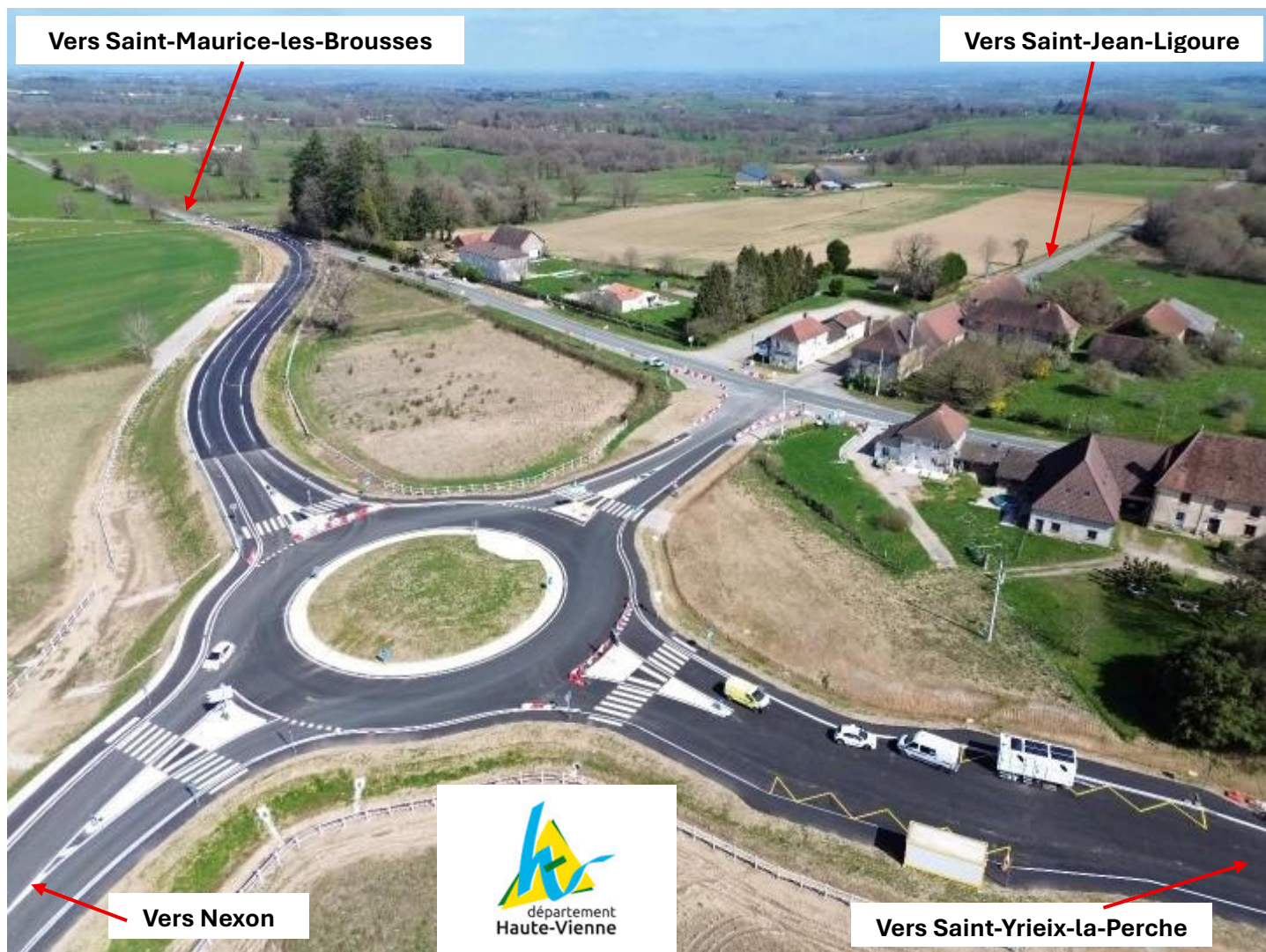


Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

# EFFACEMENT DU CARREFOUR DANGEREUX DE LA PLAINE



**Axe majeur entre Saint-Yrieix-la-Perche et Limoges**, la **RD704** fait l'objet de nombreux aménagements (réalisés ou à l'étude) pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité. Le dernier, achevé fin avril est la réalisation d'un giratoire au lieu-dit « La Plaine », entre les communes de Nexon et de Saint-Maurice-les-Brousses, afin de sécuriser l'intersection. Un fort mouvement de tourne à droite des usagers venant de Limoges existait et le mouvement inverse, de Nexon vers Limoges ; tout aussi important, notamment aux heures de pointe engendrait un fort sentiment d'insécurité et des temps d'attente importants pour les usagers. **Le coût total de cette opération s'élève à la somme de 3,555 Millions d'euros entièrement financés par le Département.**

Pour nous, habitants de **Saint-Jean-Ligoure**, le carrefour de la Plaine était très dangereux et plusieurs accidents matériels s'étaient produits ces dernières décennies. Voici désormais complètement disparu le risque de collision lorsque nous sommes amenés à emprunter cet axe.

# LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE A CHALUCET



Crédit photo : Sylvie DESPLAT – Le populaire du Centre

Le lancement de la saison touristique 2025 s'est déroulé le dimanche 25 mai, sur le site de la forteresse. Tout au long de la journée, plusieurs manifestations ont eu lieu ; telles que des conteurs, des démonstrations de tir à l'arc, la descente de la tour Jeannette en rappel, ... Les services du Conseil Départemental qui ne font jamais les choses à moitié avaient prévu un « foodtruck » pour le repas.

**Étaient présents de droite à gauche :** Annick MORIZIO, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du CD87 et Présidente de la SPL Limousin nouveaux horizons, Ludovic GERAUDIE, Maire du Palais Sur Vienne et Vice-Président du CD87, Jean-Claude LEBLOIS, Président du CD87, Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller Départemental du canton de Pierre-Buffière / Condat, Didier MARCELLAUD, Maire de Saint-Jean-Ligoure, Céline CHEYRONNAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Saint-Jean-Ligoure, et un comédien.

## DON D'UN PIANO A LA COMMUNE



Crédit photo : Cyril VALOO



Crédit photo : Cyril VALOO

Notre petite commune vient de se doter d'un magnifique piano **grâce au don de deux généreux donateurs qui résident à Saint-Jean-Ligoure**. Cet instrument a été installé dans la salle des fêtes. Celui-ci sera utilisé par **Corinne ROUHAUT** lors de ses séances d'éveil à la musique. Nous espérons que ce piano sera respecté par les utilisateurs de la salle des fêtes lors des locations. La municipalité va le faire accorder à la suite de son déplacement. Le conseil municipal remercie chaleureusement pour leur geste ces deux citoyens.

# RENOVATION INTERIEURE DE LA SALLE DES FETES



Durant l'été, nos agents des services techniques ont effectué la première tranche des travaux de la rénovation intérieure de la salle des fêtes.

Comme vous pouvez le découvrir sur les photos, c'est le mur situé du côté de la cuisine qui a fait l'objet d'importants travaux de mise en peinture.

Les deux portes ont été peintes sur leurs deux faces (intérieure et extérieure) dans un ton légèrement plus foncé. Les plinthes intermédiaires et basses sont également renouvelées.

Les murs qui étaient en très mauvais état (présence de nombreux trous) ont été réparés. Une toile en fibre de verre très résistante aux chocs a été collée avant de recevoir trois couches de peinture à l'eau.

Voici une belle prestation réalisée en totalité par nos agents communaux.



# AMENAGEMENTS LOCAUX DANS L'ANCIEN FOURNIL



Avant le lancement des travaux, à la mi-juillet, nous avons souhaité vous faire un état des lieux du bâtiment public de l'Avenue des Tilleuls, attendant au local de nos infirmières et de notre diététicienne magnétiseuse. Comme vous allez le découvrir, les locaux de l'ancien fournil étaient vétustes et insalubres. Ces travaux vont redonner de la valeur à ce bien communal. La photo du dessus montre la façade avant. Les portes vont être restaurées et seront conservées.



# AMENAGEMENTS LOCAUX DANS L'ANCIEN FOURNIL



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Sur la photo du dessus, nous voyons la partie de l'ancien fournil qui va être entièrement démolie. Cette façade est visible depuis le jardin des infirmières. La photo de droite montre l'autre façade donnant sur le jardin de la Place du 8 mai 1945.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Sur la photo de gauche, nous pouvons voir l'allée qui traverse la totalité du jardin des infirmières, depuis la petite porte rouge qui débouche sur l'Avenue des Tilleuls et rejoint le pré du « Ligouret ». Dans quelques mois, cette allée qui a vocation à être piétonne va être aménagée avec des pavés comme ceux des trottoirs du bourg. Cela permettra aux personnes qui se rendront dans ce secteur de circuler aisément ; quel que soit le temps.

# AMENAGEMENTS LOCAUX DANS L'ANCIEN FOURNIL



La photo du centre montre la façade arrière qui donne sur le pré du Ligouret. En bas et à droite, le petit WC « au fond du jardin » d'autrefois va être démoli car il est trop coûteux à rénover. Le mur recouvert de lierre situé entre le jardin des infirmières et le pré sera restauré en régie, par nos agents des services techniques communaux. Lorsque les travaux de restauration seront achevés, cet espace sera très agréable et la façade arrière du fournil sera visible.



# AMENAGEMENTS LOCAUX DANS L'ANCIEN FOURNIL



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Le bloc sanitaire de la Place du 8 mai 1945, face au bistrot va être démoli. En effet, ce cube en béton est une véritable verrue dans ce lieu où le bâti ancien est magnifique. Nous en aurons fini avec les canalisations qui cassent sous l'effet du gel et l'entretien peu facile de ce lieu indispensable au cœur du bourg. Sur la photo ci-dessous, voici l'intérieur de l'ancien fournil. Il n'y a aucun doute sur la nécessité d'effectuer des travaux.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

# AMENAGEMENTS LOCAUX DANS L'ANCIEN FOURNIL



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

# L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Sur votre commune, le syndicat VIENNE BRIANCE GORRE assure la production, l'acheminement et la distribution de l'eau potable.

C'est un **SERVICE PUBLIC** qui regroupe 60 communes. Il a confié la gestion du réseau et notamment la facturation à un délégataire, la société SE3R.

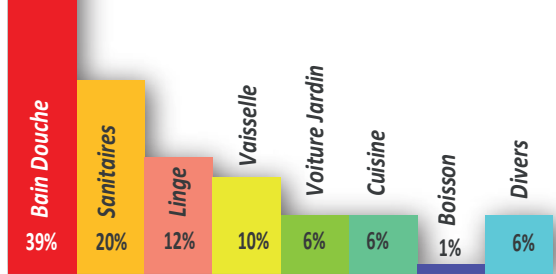
Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024, il a mis en place la **REDEVANCE INCITATIVE**. Elle impose la mise en place d'un **tarif progressif par tranches de consommation**.

## Quelques explications ...

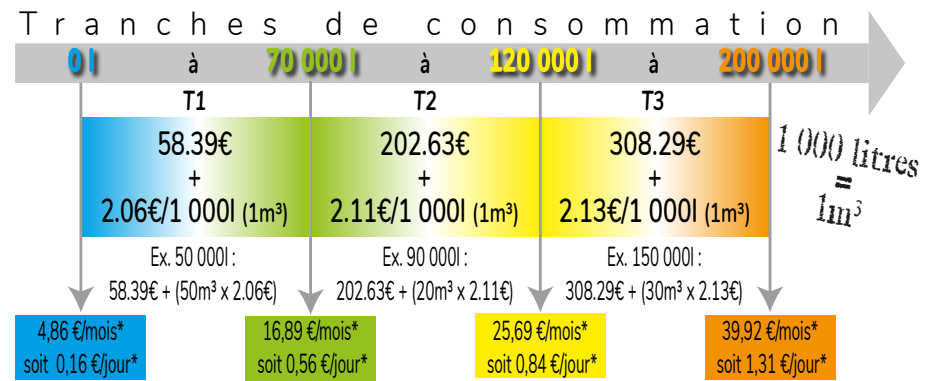
La redevance incitative répond à 2 enjeux majeurs : **économique** et **écologique** !

Economie	Ecologie
Faire baisser les factures des consommateurs en les incitant à réduire leurs consommations	Préserver la ressource en eau, au vu du changement climatique, par la réduction des consommations

La consommation moyenne d'eau par habitant en France est d'environ 150 litres par jour répartis comme suit



## ... et des éléments de comparaison



**16,89 €/mois pour 70 000 litres annuels**  
**et 25,69 €/mois pour 120 000 litres annuels !**

## Comment réduire sa facture d'eau ...

Icon	Famille GASPI	Famille ECO	J'investis / Je réagis	J'économise*
	Ne répare pas les fuites Consommation : 100 l/jour	Inspecte son installation et répare les fuites Consommation : 0 l/jour	J'entretiens mon installation Je compare mes factures d'une année sur l'autre ou avec un foyer similaire au mien	Jusqu'à 100 l/jour ± 100 €/an
	Laisse couler l'eau Consommation : 2 l/lavage	Coupe l'eau Consommation : 0,16 l/lavage	Je coupe l'eau J'équipe les robinets de réducteurs de pression	Jusqu'à 17 000 l/an ± 50 €/an
	Laisse couler l'eau Prends des bains régulièrement Consommation : 84 l/douche	Coupe l'eau Consommation : 24 l/douche	Je préfère la douche au bain Je coupe l'eau J'équipe la douche d'un pommeau hydro-économe	Jusqu'à 60 l/douche ± 260 €/an
	Dispose d'un réservoir classique Consommation : 10 l/chasse	Dispose d'un réservoir double touche ou un dispositif de réduction de volume Consommation : 4,5 l/chasse	Je m'équipe d'un double réservoir, d'un Eco-sac, d'un Eco-poids, Eco-plaquettes	Jusqu'à 100 l/jour ± 100 €/an
	Dispose d'un lave linge et/ou lave vaisselle anciens, utilisés en 1/2 charge. Lave la vaisselle à la main Consommation : 50 l/jour	Dispose de lave-linge et lave-vaisselle économes utilisés en pleine charge Consommation : 7 l/jour	J'investis dans des appareils économes, je récupère l'eau qui coule inutilement en attendant l'arrivée de l'eau chaude	Jusqu'à 86 l/jour ± 90 €/an
	Utilise l'eau potable pour l'arrosage N'entretient pas sa piscine Consommation : 64 000 l/an	Récupère l'eau de pluie pour l'arrosage Entretient sa piscine Consommation : 0 l/an	Je m'équipe de récupérateurs d'eau de pluie. Je couvre ma piscine pour éviter l'évaporation et je l'entretiens régulièrement	Jusqu'à 114 000 l/an ± 360 €/an

\* calculs pour une famille de 4 personnes



Pour tous renseignements sur la redevance incitative :  
3 allée Georges Cuvier - CS 90041 - 87700 AIXE SUR VIENNE - Tél. 05 55 70 33 32  
contact@synd-vbg-eaux.com www.synd-vbg-eaux.com  
du lundi au jeudi de 8h45 à 16h45 – vendredi de 8h45 à 15h45



Opération financée à 70 % par



# RENATURATION DU RUISSEAU DE « LA GOUTTE »

Les travaux de renaturation dont nous vous avons déjà parlé dans un précédent numéro de « Chabatz d'Entrar » sont en cours de réalisation au moment où nous devons envoyer à l'impression ce numéro. Ils vous permettent de découvrir les différentes étapes. Cette opération de restauration de la continuité écologique est totalement pilotée par le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne également appelé « S.A.B.V. ». Le second objectif est bien de réduire l'impact des spectaculaires crues de cet affluent de la **rivière « Ligoure »**.



Sur la photo ci-dessus, l'on voit encore l'ancien lit du ruisseau déplacé par l'homme pour évacuer les rejets des anciens sanitaires des jardins voici plus d'un siècle. Mais en modifiant son parcours, la faible pente ne permettait plus de laisser circuler librement les sédiments qui s'accumulaient en amont du pont de la Place du 8 Mai 1945.

**Financement des travaux qui s'élèvent à la somme de 115.000,00€ T.T.C :**

<b>Agence de l'eau « Loire-Bretagne »</b>	<b>50%</b>
<b>Région Nouvelle Aquitaine</b>	<b>20%</b>
<b>Département de la Haute-Vienne</b>	<b>10%</b>
<b>Fondation du Patrimoine</b>	<b>13%</b>
<b>S.A.B.V.</b>	<b>7%</b>
<b>Commune de Saint-Jean-Ligoure</b>	<b>Gratuit</b>

# RENATURATION DU RUISSEAU DE « LA GOUTTE »

Le lit avant les travaux marque la limite de propriété des jardins et du pré dit « pré des écoles ». Une importante et abondante végétation est présente le long du parcours.



Les photographies du haut et du bas montrent le bourg ancien qui s'est développé au fil du temps autour du château de Saint-Jean. Les clichés pris au moyen d'un drone permettent de voir notamment l'allée d'arbres longeant la route départementale RD15. Les habitations du bas sont totalement concernées par le risque d'inondation en cas de fortes précipitations.



# RENATURATION DU RUISSEAU DE « LA GOUTTE »



Crédit photo : Xavier HORTHOLARY

Nous en profitons pour diffuser cette superbe vue sur le groupe scolaire qui – depuis 1884 – a dû assister en témoin silencieux à de nombreuses inondations du pré des écoles.



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

Plusieurs fois par an, des débordements se produisaient et inondaient une importante partie de la parcelle.

Les travaux d'envergure engagés devraient réduire ce type de situation.

La fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne suit activement l'aménagement du cours d'eau. Elle va ensuite mesurer régulièrement les espèces piscicoles qui devraient recoloniser « La Goutte ».

# RENATURATION DU RUISSEAU DE « LA GOUTTE »



Les engins ont débuté les travaux depuis le point le plus bas, au pont de pierre de la route départementale qui mène au Vigen. Les ouvriers ont retrouvé le lit de l'ancien cours d'eau (en gris sur la photo du haut). L'ouvrage d'art constitué de buses en béton permettant le passage de l'eau sous la route, au droit des jardins sera conservé ainsi que le lit du cours d'eau. Il continuera à évacuer les eaux pluviales en provenance des habitations, des jardins et pourra permettre d'évacuer l'eau en cas de crue centennale (nous n'avons connus depuis 1992 que des crues trentennales).



# LE POPULAIRE DU CENTRE

Le Populaire

## *La presse en a parlé*

Journal du jeudi 31 juillet 2025

**SAINT-JEAN-LIGOURE** ■ Un ruisseau va être réhabilité

### La Goutte va retrouver son lit

Le ruisseau de La Goutte, à Saint-Jean-Ligoure, a obtenu 15.000 € d'aide financière de la Fondation du patrimoine, dans le cadre du programme « patrimoine naturel et biodiversité ».

L'objectif : réhabiliter dans son lit d'origine ce ruisseau responsable de nombreuses crues. C'est un affluent de la Ligoure, qui elle-même est un sous-affluent de la Vienne. La Goutte avait été initialement détourné de son lit d'origine, de sorte à passer en bas des habitations. Cela permettait ainsi aux habitants d'y évacuer leurs eaux usées. Mais cette modification a eu d'importantes conséquences pour l'écosystème.

En plus de changer la composition sédimentaire du ruisseau, le tracé a rendu plus fréquentes les fortes crues, comme en témoigne l'inondation qu'a connue Saint-Jean-Ligoure en 2023, avec jusqu'à 90 cm d'eau par endroits.

#### Aménagements

De plus, les ouvrages hydrauliques mis en place constituent de véritables obstacles et menacent l'écosystème du ruisseau, no-



**ENVIRONNEMENT.** Le ruisseau de La Goutte à Saint-Jean-Ligoure va retrouver son lit originel. PHOTO MAIRIE SAINT-JEAN-LIGOURE

tamment pour les truites fario qui ne peuvent plus s'y reproduire.

L'enjeu est donc de permettre à La Goutte de retrouver son lit d'origine afin de limiter les grosses crues et permettre aux espèces piscicoles de retrouver leur zone d'habitat d'origine. Des travaux de déblaiement seront entrepris, tandis que des amé-

nagements sont prévus pour le protéger.

Didier Marcellaud, maire de Saint-Jean-Ligoure, a hâte de voir ce chantier commencer car, il en est sûr, « la nature nous prouve toujours qu'avec un petit coup de pouce de l'homme, elle est capable de reprendre ses droits ». ■

Camélia Guichard

# C'EST QUAND MÊME PAS COMPLIQUÉ... ...de respecter la nature !



**LES ESSENTIELS :**



« Je pêche, je protège »



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET  
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
**LIGOURE-BRIANCE**

Siège social : Mairie  
87260 SAINT-JEAN-LIGOURE

Pour prendre votre carte de pêche et de  
protection des milieux aquatiques :

Site internet : [www.cartesdepeche.fr](http://www.cartesdepeche.fr)

en n'oubliant pas de **sélectionner le département  
de la Haute-Vienne et votre société de pêche  
« Ligoure-Briançonnais »**

## CONCOURS DE PECHE « JEUNES PECHEURS »



Crédit photos : Didier MARCELLAUD

De nombreux participants se sont donné rendez-vous à l'étang Royer à l'occasion du concours de pêche « jeunes pêcheurs ». La joie se lisait sur le visage des participants et de leurs parents.



Crédit photo : Didier MARCELLAUD



Crédit photo : Didier MARCELLAUD



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET  
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
**LIGOURE-BRIANCE**

Siège social : Mairie  
**87260 SAINT-JEAN-LIGOURE**

Comme le veut la tradition, les parents peuvent aider leur enfant. Il est vrai que depuis la création de ce concours, nous avons un règlement du concours très simplifié ; le but étant de donner envie de pêcher en toute simplicité. A l'issue de la compétition, le traditionnel moment de convivialité a rassemblé toute l'assistance. Les élus des trois communes étaient présents.



Crédit photo : Didier MARCELLAUD



Crédit photo : Didier MARCELLAUD



La pêche est une pratique relaxante  
et peu coûteuse : **rejoignez-nous !**



# FETE DE LA SAINT-JEAN



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Cette édition 2025 de la fête de la Saint-Jean marque le renouveau de ce moment annuel festif. En effet, un groupe de bénévoles s'est constitué, et « les bras sont plus nombreux ». 75 repas préparés par Cédric, le chef de la cuisine scolaire ont fait l'unanimité.



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Les images parlent d'elles-mêmes : les assiettes étaient bien garnies. La buvette a elle aussi très bien fonctionné grâce aux températures élevées. Un anniversaire surprise a été célébré en cours de soirée.



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

# FETE DE LA SAINT-JEAN



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

A Saint-Jean-Ligoure, les traditions sont respectées. Le feu d'artifice fourni par l'entreprise **BUGAT PYROTECHNIE** implantée dans le département des Hautes Pyrénées a ravi petits et grands. Nos photographes ont effectué des prouesses et le rendu est magnifique.



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

# FETE DE LA SAINT-JEAN



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

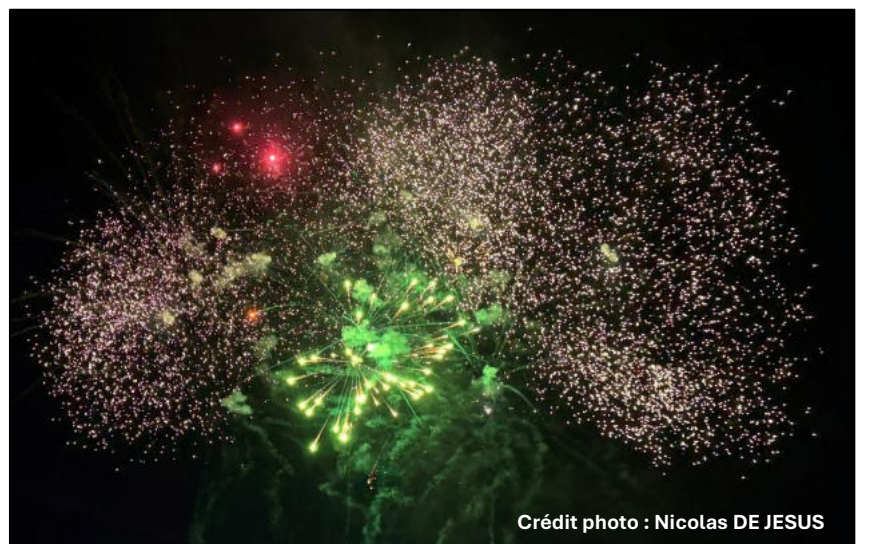


Crédit photo : Nicolas DE JESUS

*Bravo  
l'artificier !*



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

# FEU DE LA SAINT-JEAN



La fête de la Saint-Jean ne serait pas réussie si nous ne terminions pas la soirée du samedi soir par un immense feu portant le même nom.

Celui de cette année n'aura pas posé de difficultés pour l'allumer tant le bois le composant était sec.

La fête de la lumière, celle du solstice d'été a été célébrée avec un public toujours aussi captivé par le brasier.

Les coutumes et les légendes sont encore très vivantes : quelques anciens racontaient aux plus jeunes qu'il était important de ramener dans son foyer un reste de morceau de charbon de bois afin de le protéger.



# LE POPULAIRE DU CENTRE

Le Populaire

## *La presse en a parlé*

Journal du 26 juin 2025

### SAINT-JEAN-LIGOURE

## La fête de la Saint-Jean, c'est ce week-end

Organisée par le comité des fêtes et la municipalité, la traditionnelle Fête de la Saint-Jean a lieu ce week-end des 28 et 29 juin à Saint-Jean-Ligoure.

Les festivités débiteront ce samedi à partir de 18 h 30, avec le repas de la Saint-Jean qui sera servi à la salle des fêtes. Au menu pour les adultes : flammekueche, méga-tranche de jambon braisé, gratin dauphinois, fromage et flognarde aux pommes (17 €). Possibilité de repas enfant -12 ans (8 €). Réservations obligatoires au 07.87.61.60.31.



FEU D'ARTIFICE. Samedi soir à Saint-Jean-Ligoure. ILLUSTRATION

Le repas sera suivi par un feu d'artifice et, évidemment, le feu de la Saint-Jean.

Le dimanche sera placé, lui, sous le signe des expositions avec deux expositions présentées dans la salle Pradou : une consacrée à 25 ans d'actualité municipale vue par la presse locale et l'autre au journal communal *Chabatz d'entrar* qui fête, en ce mois de juin 2025, son 100<sup>e</sup> numéro. ■

➔ Renseignements et réservations des repas. Au 07.87.61.60.31.

Nous devons cet article listant les festivités dans le détail au journaliste du Populaire du Centre, Jean-Adrien TRUCHASSOU.

## La presse en a parlé

Journal du Mardi 05 août 2025

LE POPULAIRE DU CENTRE MARDI 5 AOUT 2025 11

### Pays arézien → L'actu

## SAINT-JEAN-LIGOURE ■ Le bulletin municipal fête ses 30 ans et son 100<sup>e</sup> numéro : cela valait bien une exposition 30 ans d'actualité communale exposés

C'est une exposition pour le moins étonnante que propose la municipalité de Saint-Jean-Ligoure jusqu'à fin août : se replonger depuis 1995 dans l'actualité de la commune grâce au bulletin municipal *Chabatz d'entrer* qui fête donc ses 30 ans et son 100<sup>e</sup> numéro...

Jean-Adrien Truchassou  
jean-adrien.truchassou@centrefrance.com

Tout au fond de la Maison Pradou, qui accueille l'exposition, le noir-et-blanc prédomine sur les bulletins municipaux de 1995 à 1999. Puis, en remontant le fil des numéros, le monochrome saute aux yeux : du vert (décembre 2002) au bleu (octobre 2007) en passant par du orange (septembre 2005), du rose (avril 2006). La couleur, la vraie, différenciée, arrive finalement au début des années 2010.

Sur ces tables donc - mais aussi sur les murs avec des articles de la presse locale placardés (*voir ci-contre*) -, l'histoire de Saint-Jean-Ligoure sur les 30 dernières années s'affiche aux visiteurs. Et ce grâce à l'exposition de tous les numéros du bulletin municipal *Chabatz*



EXPOSITION. Tous les bulletins municipaux *Chabatz d'entrer* depuis 1995. PHOTO J.-A. T.

*d'entrer* qui fête, en cette année 2025, ses 30 ans et son 100<sup>e</sup> numéro.

#### Prémices de la communication

« Le premier *Chabatz d'entrer* date de septembre 1995, il avait été lancé par le conseil municipal dont Michelle Gualde était maire, resitue Didier Marcellaud, maire actuel de Saint-Jean-Ligoure. Aujourd'hui, toutes les communes ont un bulletin mais il faut bien compren-

dre qu'à l'époque, c'était vraiment les prémices de la communication. »

« Mon nom est *Chabatz d'entrer* (finissez d'entrer). Mes heureux parents, les 11 élus du conseil municipal, ont pour moi beaucoup d'ambition : ils souhaitent que je devienne LE moyen de communication de NOTRE commune », peut-on lire sur la première de couverture du tout premier bulletin.

Trente ans plus tard, le bulletin, distribué trois fois par an aux habitants avec

un tirage à 250 exemplaires, tient sa promesse : 60 pages avec des dossiers thématiques, des reportages... et « 100 % d'actualité communale » avance Didier Marcellaud : « Je crois que c'est un bulletin attendu. » Le petit *Chabatz d'entrer* a bien grandi. ■

➔ **À savoir.** L'exposition se tient à la Maison Pradou (en face de la mairie) et est visible sur rendez-vous le samedi matin et les soirs en semaine après 18 heures. Pour prendre rendez-vous, contacter les élus par téléphone ou mail.

### Saint-Jean-Ligoure dans *L'Écho* et *Le Populaire du Centre*

Pour être exact, cette exposition sur les 30 ans d'actualité à Saint-Jean-Ligoure est, en fait, une double exposition avec l'exposition des bulletins municipaux *Chabatz d'entrer* (*voir ci-contre*) mais aussi une exposition de tous les articles évoquant la commune dans la presse locale.

Sur les murs de la Maison Pradou, le visiteur peut donc retrouver de nombreuses coupures de presse issues de notre journal, *Le Populaire du*

*Centre*, et également de *L'Écho*, journal quotidien régional malheureusement disparu en 2019.

L'investissement du comité des fêtes et des associations locales, la vie de l'école, le tournage d'*Un Village français*, la restauration de l'église, les travaux dans le bourg... Toute l'actualité de ces 25 ans évoquée par la presse est présente.

De quoi faire remonter quelques souvenirs aux habitants de Saint-Jean-Ligoure et aux curieux. ■



PRESSE. Les articles de *L'Écho* et du *Populaire du Centre* évoquant Saint-Jean-Ligoure depuis près de 25 ans. PH J.-A. T.

# INAUGURATION DE L'ALLEE JEAN-LOUIS NOUHAUD

Rappelez-vous, durant cette mandature municipale, vos élus ont procédé à la numérotation de l'ensemble des bâtiments privés et publics ; mais également des voies communales. Lorsque nous avons cherché la future désignation de l'Allée longeant le parc où se trouve le poulailler communal, un nom s'est rapidement imposé : celui de Jean-Louis NOUHAUD, Conseiller départemental. En effet, Jean-Louis est un véritable bienfaiteur pour notre petite commune sans oublier Annick MORIZIO, son binôme 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Les élus ont évoqué une relation sincère, authentique, et une immense amitié indéfectible.



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photo : Nicolas DE JESUS



Crédit photo : Nicolas DE JESUS

*Avec la reconnaissance et l'amitié de la municipalité de Saint-Jean-Ligoure.*

## *La presse en a parlé*

Journal du vendredi 18 juillet 2025

### ■ SAINT-JEAN-LIGOURE

## Une allée Jean-Louis-Nouhaud inaugurée



**HOMMAGE** ■ L'an dernier, le conseil municipal a procédé à la réalisation de la numérotation de l'ensemble des constructions ainsi que l'adressage des voies de circulation. Les élus fort reconnaissants de l'implication de leur conseiller départemental pour leur localité ont unanimement décidé de donner son nom à une voie de circulation.

Dimanche 29 juin, c'est entouré de nombreux élus, des deux sénateurs, de sa binôme Annick Morizio, première vice-présidente du Département et de ses amis qu'a été dévoilée l'allée Jean-Louis-Nouhaud. Cette plaque rappelle les nombreux mandants effectués par Jean-Louis. Didier Marcellaud, maire, a souligné ses grandes valeurs humanistes et fraternelles qui sont un exemple à suivre pour les jeunes élus. Puis, Jean-Louis Nouhaud, ému par le geste, a souligné l'important investissement de tous les jours du maire et de ses colistiers pour que cette commune pourtant petite rayonne au travers de toutes ses réalisations. Le conseiller départemental concluait ainsi son propos en indiquant à l'assistance que Didier Marcellaud et son équipe savait fort bien obtenir les subventions indispensables au développement des services aux habitants. Un vin d'honneur concluait ce moment de camaraderie.

## CÉRÉMONIE DE PACS



C'est le samedi 05 juillet qu'ils ont choisis **Charlotte DEMON** et **Mathis BRUSCQ** pour conclure un **Pacte Civil de Solidarité (PACS)**. Il leur apparaissait comme une évidence de célébrer cet instant émouvant à la mairie de leur chère petite commune de naissance.

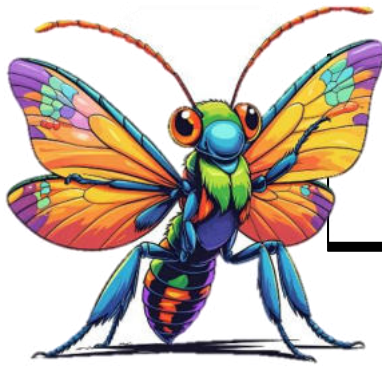
L'émotion était également du côté de **Monsieur le Maire** et de **Céline CHEYRONNAUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe**. En effet, il n'y a pas si longtemps que ces deux jeunes adultes tous deux diplômés gambadaient dans la cour de leur petite école Publique et laïque. **Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à Charlotte et à Mathis !**

## CÉRÉMONIE DE RENOUVELLEMENT DE VŒUX

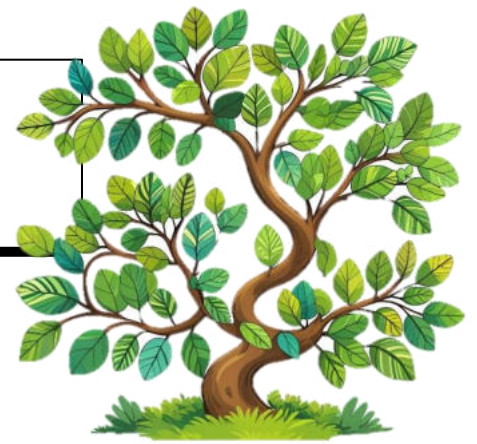


Ce même jour, **Angélique** et **Fabrice DELAGE** ont renouvelé leurs vœux prononcés voici 25 ans déjà, en présence de **Michelle GUALDE** à l'époque, Maire de Saint-Jean-Ligoure. Leur famille et leurs amis étaient venus nombreux participer à cette cérémonie qui s'est déroulée dans le **parc Jean-Christophe FAURE**. Monsieur le Maire est apparu accompagné de l'homme araignée. Rendez-vous a été pris pour organiser à nouveau une cérémonie ... dans 25 ans !





## CÔTÉ JARDIN



### Aperçus ...

Cet été nous avons pu observer des insectes que nous n'avons pas l'habitude de voir ...

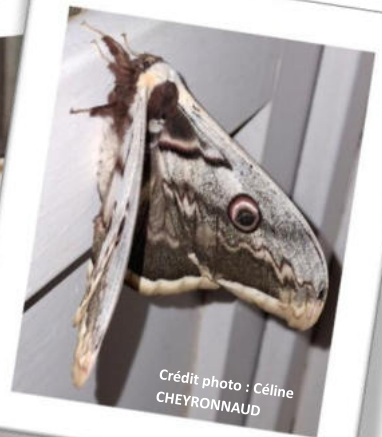
**Le Grand paon de nuit** est le plus grand papillon d'Europe, actif la nuit, avec des ailes brun foncé et des ocelles en forme d'yeux. Les mâles détectent les femelles grâce à leurs antennes. Les femelles pondent la plupart du temps sur des arbres fruitiers. Les chenilles deviennent vert pomme avant de former un cocon résistant. Certaines chrysalides peuvent rester jusqu'à 3 ans enfermées, avant d'atteindre la transformation finale. Dépourvu de trompe, le Grand paon de nuit ne se nourrit pas et ne vivra généralement qu'une semaine, le temps de perpétuer son espèce.

On le trouve en France et dans d'autres régions, mais il est aujourd'hui menacé.

En France, il est présent presque partout notamment au sud de la région parisienne. Ailleurs en Europe, il se rencontre sous les mêmes latitudes jusqu'au Moyen-Orient, en Arménie et en Afrique du Nord.

Source : <https://paca.lpo.fr/protection/especes/zoom-sur-une-espece/8263-le-grand-paon-de-nuit>

LE GRAND PAON DE NUIT



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD

**La Mante religieuse** est un insecte fascinant, connu pour son apparence unique et son comportement de prédateur. Il en existe plusieurs sortes avec des formes et des apparences qui peuvent être totalement différentes. On compte plus de 2400 espèces.

Originaires d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, elle s'est adaptée à divers environnements. Avec son corps allongé et ses pattes avant puissantes, elle chasse en restant immobile avant d'attraper ses proies rapidement.

La femelle peut dévorer le mâle après l'accouplement et pond des œufs dans des oothèques.

Symboliquement, elle représente la sagesse (ou la mort selon les cultures).

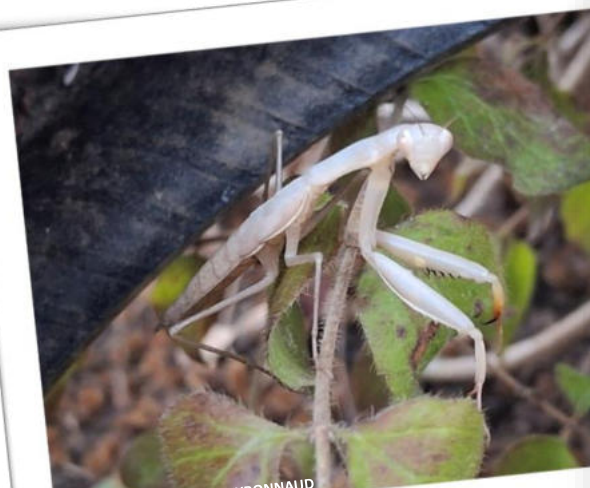
Menacée par la perte d'habitat et la pollution, sa protection est essentielle.

Source : <https://www.lesinsectes.biz/mante-religieuse/> ET [animateur-nature.com](http://animateur-nature.com)

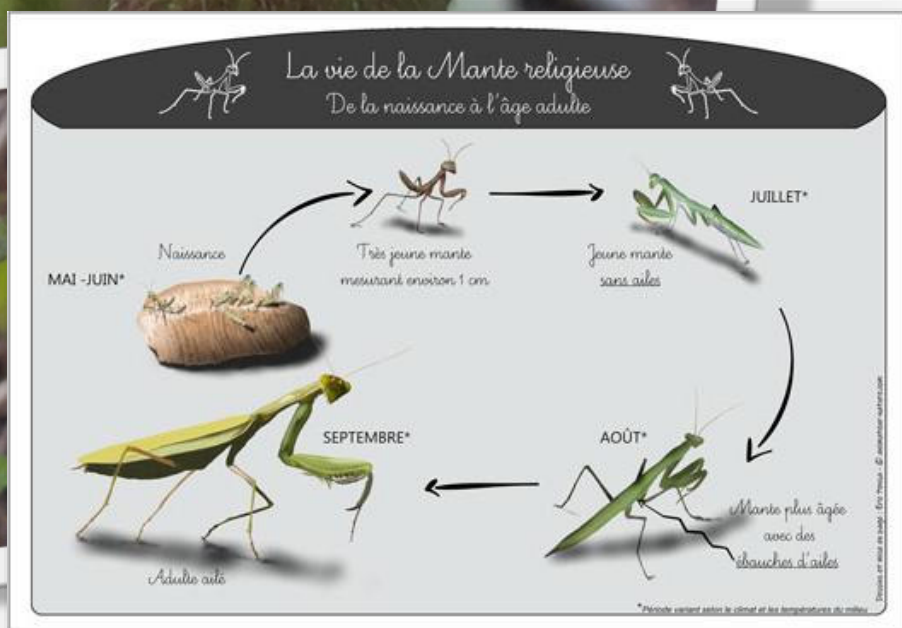
### LA MANTE RELIGIEUSE ALBINOS



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD



Crédit photo : Céline CHEYRONNAUD



# ECO POINT : CONTAINER POUR LES CARTONS



À la suite du succès de l'expérimentation sur une autre communauté de communes du département, le SYDED étend le dispositif des points d'apport volontaire pour les cartons à l'ensemble de son territoire. Cette initiative vise à simplifier le tri des cartons et à encourager leur recyclage dans une filière locale adaptée.

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet**, vous pouvez déposer vos cartons à plat et pliés dans des conteneurs clairement identifiés. Ce nouveau service de proximité permet de réduire les erreurs de tri, notamment les cartons trop souvent déposés dans les conteneurs d'emballages ou abandonnés dans la nature. Le déploiement des éco-points cartons s'inscrit dans une démarche en faveur de la réduction et du tri des déchets, en offrant une solution pratique et efficace pour le faire.



- **TYPES DE CARTONS ACCEPTÉS** : seuls les cartons bruns ondulés sont acceptés (cartons de vente en ligne par exemple).
- **GABARIT** : les cartons doivent avoir une taille maximale de 50x50 cm. Les cartons plus volumineux doivent être déposés en déchèterie comme actuellement.
- **PRÉPARATION DES CARTONS** : les cartons doivent être vidés de leur contenu, pliés ou découpés à plat et introduits dans les bornes



## NOS ARTISANS

### CHAUFFAGE, ELECTRICITE, PLOMBERIE, SANITAIRE Ets TOURNIEROUX

**Eddy COIFFE**

Lieu-Dit Les Plagnes  
05.55.08.45.67



### CHENIL, PENSION, DRESSAGE, VENTE

**Laurick MAUDET**

La Grande Pièce  
05.55.00.94.18



### COUTURE, RETOUCHES

« Lolo Créa »

**Laurence DEGEORGES**

Lieu-Dit Le Bois La Porte  
07.77.07.08.28



### COUVERTURE, ZINGUERIE

**Christopher HELIER**

2, rue de Châluçet  
06.24.71.61.92



### ECURIES

**Karine ROUX**

Lieu-Dit La Cipièrre  
06.22.38.17.97



### ELECTRICITE GENERALE, SANITAIRE

« Fiat Lux »

**Louis-Joseph SOUBRIER**

Lieu-Dit Plaisance  
06.45.96.61.41



### ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

**Gilles MARTIN**

Lieu-Dit Le Pertuis  
06.81.91.36.07



### MACONNERIE, GROS ŒUVRE

**Aurélien THOURAUD**

Lieu-Dit Le Coudert  
06.99.89.00.46



*Pour vous, chaque jour,  
Saint-Jean-Ligouire innove et s'anime !*

### MENUISIER, EBENISTE

« Lo'Tahlier »

**Laurent PAROT**

Lieu-Dit Chabreloute  
05.55.00.45.90



### MTS RENOVATIONS

**Daniel FAUGERAS**

Lieu-Dit Samie  
06.99.71.24.40



### TERRASSE, PARQUET, OUVRAGE

« Happy Deck »

**Yannick LAMBROS**

Lieu-Dit Les Vigeries  
06.28.93.18.78



### TRAVAUX AGRICOLES

**Aline GOURCEROL**

Lieu-Dit Le Puy La Pause  
05.55.00.94.60



## NOS PRODUCTEURS

### Sylvie FRUGIER

Lieu-Dit Légonie  
05.55.00.69.46



## NOS COMMERCES

### LE BISTROT ST JEAN

Café, Restaurant, Cave à Vin, Epicerie

**Stéphanie ALLONEAU**

Place du 8 mai 1945

05.87.50.30.89

contact@bistrot-st-jean.fr





# ADRESSES UTILES



## MAISON COMMUNALE DE BIEN-ETRE ET DE SANTE

### INFIRMIERES

Lucie BOURDEAU  
Karen DENOUEIX  
Pauline MOURET  
Corinne TADARY  
05.55.00.17.34  
06.71.82.75.36

### BIEN-ETRE ET DETENTE

« Les 3 clefs de Gaya »

Vanessa GAY  
06.87.94.21.50

### DIETETICIENNE

Pauline COURTOIS  
06.43.33.52.74  
Sur rendez-vous



*Pour vous, chaque jour,  
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*

## ASSOCIATIONS

### A.C.C.A (Société de chasse)

Président : Jean-Claude GOURGOUSSE  
06.76.69.89.32

### A.A.P.P.M.A « Ligoure-Briance » (Société de pêche)

Président : Didier MARCELLAUD  
06.17.21.59.74

### COMITE DES FETES

Présidente : Emmanuelle CONRADY  
07.89.95.50.08

### PARENTS D'ELEVES (Les 3 Crayons Bleus)

Présidente : Karine RIZZO  
Les3crayonsbleus@gmail.com

### LES ACHILLEES (Fleurissement)

Président : Laurent LEBRAUD  
06.03.38.30.82



## ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

### Isabelle BERRUELLE

05.55.44.86

### Carine BOUSQUET

06.15.36.98.96



## TOURISME

### VISITE GUIDÉE DU BOURG

06.88.29.87.89

### Anne-Marie CUBERTAFON

Gratuite et sur réservation

### GITE DE RICHEBOURG

Lieu-dit « Richebourg »





# LES SERVICES COMMUNAUX



*Pour vous, chaque jour,  
Saint-Jean-Ligoure innove et s'anime !*

## ECOLE

Tel : 05.55.44.76.46

Semaine de 4 jours :

Lundi, mardi, jeudi et  
vendredi

8h50 à 12h / 13h40 à 16h20



## GARDERIE MUNICIPALE

Tel : 09.67.82.76.46

Site du groupe scolaire

Vos interlocuteurs et personnels  
encadrants :

Vanessa CAPELLE et Cédric  
LEMASSON

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 7h à 8h40 et de 16h20 à 19h

Tarifs : 1.70€ le matin, 1.70€ le soir

## CANTINE SCOLAIRE

Tel : 05.55.44.76.46

Site du groupe scolaire

Votre interlocuteur :

Cédric LEMASSON

Personnel encadrant :

Cédric LEMASSON

Tarifs repas :

2.90€ enfant / 4.50€ adulte

## ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement eau :

1.60€/m<sup>3</sup>

Taxe de raccordement au réseau  
d'assainissement collectif des  
maisons neuves : 2000€

## CIMETIERE

Les concessions :

- . Terrain commun : 10€/m<sup>2</sup>
- . Concession trentenaire : 25€/m<sup>2</sup>
- . Concession cinquanteenaire : 25€/m<sup>2</sup>
- . Concession perpétuelle : 100€/m<sup>2</sup>

Le columbarium :

Ce service propose uniquement la location  
de cases.

- . 15 ans : 300€
- . 30 ans : 500€
- . Redevance d'ouverture : 30€

Le caveau communal :

- . Pendant les 6 premiers mois : gratuit
- . Jusqu'à 12 mois : 100€/mois
- . Au-delà : 300€/mois
- . Le jardin du souvenir : Redevance unique  
de 200€

Remarque : Les particuliers et les  
entreprises qui sont amenés à intervenir  
pour des travaux de nettoyage de caveau,  
de construction ou de rénovation de  
sépultures doivent auparavant informer le  
secrétariat de mairie et s'acquitter d'une  
redevance de 30€.

## MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES ET CHAPITEAU

- Salle des fêtes et sa cuisine **pour les habitants de la commune et de l'intercommunalité** : -----160€
- Salle des fêtes et sa cuisine pour les personnes **HORS** commune et Intercommunalité : -----260€
- Frais de chauffage obligatoires **du 15 octobre inclus au 15 avril inclus** : -----40€
- Chapiteau **pour les habitants de la commune et ceux de Saint-Priest-Ligoure** (2 jrs maximum) -----80€
- Chèque de caution – **montant identique salle des fêtes et chapiteau** : -----400€

Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et du chapiteau pour les associations de la commune de St-Jean-Ligoure

DOCUMENTS A FOURNIR ET CONDITIONS SINE QUA NON POUR VALIDER LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES ET DU CHAPITEAU (Seules les délibérations en vigueur font foi) :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC) **Et au nom de la personne qui loue. Dans le cas contraire la mise à disposition sera refusée.**
- Exemple de la convention de mise à disposition dûment complété et signé. La personne désignée sur ce document doit être la même que sur l'attestation d'assurance. **Dans le cas contraire la mise à disposition sera refusée.**
- Les locaux doivent être rendus propres. **Dans le cas contraire la prestations de nettoyage sera facturée : 200€**
- Tous les biens matériels mobiliers et immobiliers doivent être rendus dans le même état que lors de leur mise à disposition. **Dans le cas contraire les frais de réparation et/ou de remplacement seront intégralement facturés à l'utilisateur sur la base de la valeur d'achat de renouvellement.**





Prise de vue : 11 octobre 2025

Crédit photo : Nicolas DE JESUS